



Questions et réponses

Plan pluriannuel de l'ACIA concernant la modernisation de la réglementation

Pourquoi l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) examine-t-elle ses cadres de réglementation?

Depuis la création de l'Agence, nos efforts en matière de réglementation ont porté principalement sur des projets spéciaux ou sur des modifications réglementaires individuelles ou liées à certains dossiers. Avec un examen structuré et complet, il sera possible de mettre en place un cadre réglementaire modernisé qui permettra de faire ce qui suit :

- harmoniser davantage la réglementation et la simplifier;
- aligner les règlements avec les objectifs stratégiques;
- réduire le fardeau inutile qu'assument les intervenants;
- suivre les changements en science et en technologie;
- faciliter l'innovation;
- continuer à protéger les ressources du pays.

Comment cette initiative aligne-t-elle avec l'accord récent signé par le Président Obama et le premier ministre Harper conçu pour amplifier la sécurité, le commerce et le voyage ?

Le plan de modernisation de la réglementation de l'ACIA est une initiative additionnelle à ceux inclus dans l'accord Canada-États-Unis récent sur la sécurité du périmètre et compétitivité économique et le plan d'action du conseil de coopération en matière de réglementation.

Comment l'ACIA effectuera-t-elle l'examen?

L'Agence examinera par étapes ses cadres réglementaires. À partir de décembre 2011, elle mobilisera intervenants et employés par le biais de divers forums, dont des consultations par voie électronique.

Que souhaite accomplir l'ACIA avec les résultats de cet examen?

Avec les résultats de l'examen, l'Agence s'emploie à faire ce qui suit :

- produire une réglementation qui permet une surveillance gouvernementale adéquate;
- développer une réglementation en fonction des résultats et suivant les principes de transparence;
- appliquer des principes communs de gestion du risque quel que soit le produit réglementé;
- établir un cadre réglementaire flexible qui facilite la croissance des entreprises de pointe (comme le commerce électronique);
- faciliter l'innovation et soutenir la concurrence.

Comment l'ACIA utilisera-t-elle les résultats des consultations?

Nous prendrons connaissance de tous les commentaires se rapportant à l'examen de la réglementation. Vous trouverez sur le site Web de l'Agence le rapport final qui donnera le sommaire des suggestions et commentaires faits lors des consultations. Les intervenants seront avisés par courriel de la fin du processus décisionnel.

Qui peut répondre à mes questions concernant la consultation?

Si vous avez des questions concernant l'initiative, vous pouvez vous adresser au bureau de votre région ou au bureau du centre opérationnel (lien à l'adresse <http://www.inspection.gc.ca/english/directory/offbure.shtml>)

Vous pouvez également nous contacter par courriel (CFIAPROGRAMS-ACIAPROGRAMMES@inspection.gc.ca)